COMMUNE DE SAINT-ÉPAIN DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016 À 20h30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 octobre 2016.

<u>Étaient présents</u>: Serge LECOMTE, Maire - Florence BOULLIER — Bénédicte RICARD - Marc FOUQUIER - Francis POUZET, adjoints - Christophe BRETON - Laurent BARILLET - Jean-Yves PROUST - Marie-Pierre BOUGREAU- Annabel LE COZ - Fabienne BAUDON - Janine PERROT - Camille ECHERSEAU - Jean-Claude RICHARD.

<u>Étaient absents excusés</u>: Arnaud LELIEVRE (donne pouvoir à Florence BOULLIER) – Carole DEZYN – Albertina GASPERONI- Florent MARTIN (donne pouvoir à Laurent BARILLET)

Annabel LE COZ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

-Voirie 2016

L'assemblée approuve, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

-Avenant au contrat MNT

L'assemblée approuve, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

-Association Mémoire et patrimoine, demande de subvention exceptionnelle.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2016

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE MAURE DE TOURAINE

Le Maire informe ses collègues que la Commune de Saint-Épain peut bénéficier de crédits au titre du fonds de concours 6ème génération alloué par la Communauté de Communes, pour un montant de 20 000€ et qu'il y a lieu d'affecter cette somme sur un programme de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'affecter la somme de 20 000€ pour les travaux neufs de voirie 2016 selon le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant total des travaux : 51 838.17 HT
- Recettes:

Fonds de concours de la Communauté de Communes : 20 000.00 €

Fonds propres de la Commune :

31 838.17 €

CHOIX DU NOM DU FUTUR EPCI ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU RICHELAIS, DU BOUCHARDAIS ET DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE.

Le Maire expose les différents noms proposés pour la dénomination de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Richelais, du Bouchardais et de Sainte-Maure-de-Touraine. Parmi ses propositions, quatre ont retenu l'attention des membres du conseil : Touraine Sud Ouest, Terre du Sud Touraine, Touraine Val de Vienne, Touraine Vallée Verte.

Suite à la consultation de chacun des membres du conseil Municipal, le nom qui a reçu le plus de voix est « Terres du Sud Touraine »

Le Conseil Municipal,

Considérant le nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Ste Maure de Touraine, du Bouchardais et du Richelais,

Considérant que l'arrêté de fusion doit fixer le nom du nouvel EPCI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer :

« Terres du Sud Touraine » comme dénomination de la future communauté de Communes.

CHOIX DU SIÈGE DU FUTUR EPCI ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU RICHELAIS, DU BOUCHARDAIS ET DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE.

Le Conseil Municipal,

Considérant le nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Ste Maure de Touraine, du Bouchardais et du Richelais,

Considérant que l'arrêté de fusion doit fixer le siège du nouvel EPCI,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer :

Le 14 route de Chinon, « Le Cube » 37220 PANZOULT comme siège de la future communauté de Communes.

DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANTE DU FUTUR EPCI ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU RICHELAIS, DU BOUCHARDAIS ET DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE.

Monsieur le Maire explique que la fusion des communautés de communes nécessite une recomposition du conseil communautaire en application de l'article L.5211-6-2 du CGCT.

Cette recomposition peut s'effectuer

- soit à la proportionnelle (Cf. tableau de répartition, § III art. L.5211-6-2 du CGCT), ce qui implique un nombre de 57 sièges,
- soit par accord local, en majorant le nombre de siège dans la limite de 65 sièges. Considérant le nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Ste Maure de Touraine, du Bouchardais et du Richelais,

Considérant que l'arrêté de fusion doit fixer le nombre de siège qui compose l'organe délibérant du nouvel EPCI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le nombre de siège à 57.

CHANGEMENT DU PRESTATAIRE CONCERNANT L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DU CIMETIÈRE, DE L'ÉGLISE ET DE LA GRANGE.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Éric BISSON assurait la prestation concernant l'ouverture et la fermeture du cimetière, de l'église et de la

grange. Décédé fin mai 2016, la commune doit changer de prestataire pour assurer cette mission.

Le prestataire bénéficie d'une indemnité semestrielle de 474.22 €, suivant le barème préfectoral.

Madame Chantal BISSON propose sa candidature pour assurer la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De confier la mission d'ouverture et de fermeture du cimetière, de l'église et de la grange à Madame Chantal BISSON.
- D'autoriser le Maire à régler l'indemnité semestrielle prévue suivant le barème préfectoral soit 474.22 €.

GRATUITÉ DE LA SALLE DES FÊTES POUR L'ASSOCIATION DES VALLÉES VERTES (REPRÉSENTATION DU 23 OCTOBRE 2016).

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de l'Association « Les Vallées vertes » adressé au conseil municipal en septembre dernier.

L'association demande la gratuité de la salle pour la représentation théâtrale du 23 octobre 2016, au profit de l'association « LOANN » (petit garçon de 9 ans atteint de maladie neurologique rare).

Elle précise que l'intégralité de la recette de cet évènement sera reversée au profit de l'association « LOANN ».

Le conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accorder la gratuité de la salle des fêtes à l'association des Vallées Vertes, pour la représentation du 23 octobre 2016.

ADHÉSION FREDON 2016

Monsieur le Maire explique que la fédération Régionale de Défense contre les Organismes nuisibles du centre Val de Loire, organisme à vocation sanitaire s'occupe de la surveillance contre les dangers sanitaires, de la régulation des nuisibles, de la formation notamment sur l'entretien durable.

Le besoin de régulation de la population de ragondins présents sur la commune de Saint-Épain est d'actualité. Adhérer à FREDON permet d'indemniser les piégeurs dans le cadre de la lutte collective.

L'adhésion 2016, calculée sur le nombre d'habitants de la commune s'élève à 250,00€ (125 € pour la cotisation communale et à 125 € pour le programme de lutte contre les ragondins).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : autorise le Maire à adhérer à FREDON pour l'année 2016 pour un montant global de 250,00€

AMÉNAGEMENT DES COMMERCES : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire informe ses collègues qu'une consultation suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancée pour les travaux d'aménagement des deux commerces. La date de clôture de la consultation a été fixée au 26 septembre 2016 à 16h00. L'ouverture des plis a eu lieux le 27 septembre 2016.

Il rappelle que le montant global du marché s'élève à 545 753.76 \in HT soit 654 904.51 \in TTC et que les offres ont été soumises à l'analyse de Monsieur M. PERRIN-HOUDON, Architecte.

Concernant les travaux d'aménagement de deux commerces la commission Bâtiment, qui s'est réunie le 13 octobre 2016, propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant de l'offre HT
1	Maçonnerie	BEUN	181 188,51 €
2	Charpente	ABADIE	17 105,84 €
3	Couverture	SENNEGON	42 106,60 €
4	Menuiserie Alu	GSA 5	31 515,00 €
5	Menuiserie Bois	MGP	27 676 ,80 €
6	Plâtrerie	SARL DITOURS	34 191,89 €
7	Faux Plafonds	BEUN	4 300,00 €
8	Carrelage	MAGALHAES	30 000,00 €
9	Electricité	REMY-LEBERT	39 300,00 €
10	Plomberie- chauffage- ventilation	ABE DOAURD	34 801,17 €
11	Peinture	HERIVAULT	16 170,05 €
12	Chambres froide – cloisons isothermes- matériel de boulangerie	BENARD	87 306,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- entérine les propositions ci-dessus,
- autorise le Maire à signer les marchés des entreprises passés en procédure adaptée suivant l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- s'engage à inscrire le complément des crédits correspondant au budget 2017.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES DEUX COMMERCES.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération relative à l'aménagement des deux commerces, il est nécessaire de recourir à un coordonnateur SPS. Ainsi, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée et trois offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'entreprise MAHOUDEAU domiciliée à Tours (37100), 58 rue de Trianon pour un montant de 2100 HT soit 2 520 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise MAHOUDEAU domiciliée à Tours (37100), 58 rue de Trianon pour un montant de 2 100 € HT soit 2 520€ TTC,
- autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant,
- indique que les crédits seront inscrits au budget 2017, opération 285
- aménagement de deux commerces.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE DEUX COMMERCES

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'opération relative à d'aménagement de deux commerces, il est nécessaire de recourir à un contrôleur technique. Ainsi, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été lancée et quatre offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 4 490 € HT soit 5 388 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise SOCOTEC domiciliée à Saint-Avertin 37550) 2 allée du Petit Cher, pour un montant de 4 490 € HT soit 5 388 € TTC.
- autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant,
- indique que les crédits seront inscrits au budget 2017, opération 285 aménagement de deux commerces.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT POLYVALENT EN CONTRAT AVENIR

Le Maire rappelle au Conseil municipal, que par délibération du 26 juin 2014, il a été créé un poste d'agent polyvalent en contrat d'avenir pour diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité (activités périscolaires et entretien de voirie).

Suite à la démission de l'agent en poste le 05 septembre 2016, monsieur le Maire explique la nécessité de recruter, dans les mêmes conditions, pour le bon fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à recruter un agent polyvalent en contrat d'avenir à raison de 35h par semaine pour assurer diverses missions nécessaires au bon fonctionnement de la Collectivité (activités périscolaires et entretien de voirie).

VOIRIE 2016

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de voirie 2016, l'entreprise BELLIN TP a été retenue pour un montant de 62 205 euro TTC lors de la délibération du 23 juin 2016.

Monsieur Le Maire informe que quelques dépassements sur la prévision du programme 2016 vont être réalisés: notamment une traversée de route à Courtineau. Suite au choix de l'entreprise pour les travaux de voirie, Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux complémentaires, notamment des bi couches et du renforcement de certaines voies communales. Le montant maximum prévu pour ces travaux est l'ordre de 20 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition du Maire
- autorise le Maire à signer les devis s'y afférant.

AVENANT CONTRAT COLLECTIF MUTUELLE NATIONNALE TERRITORIALE

Le Maire fait part à ses collègues de la réception d'une proposition d'avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale concernant la majoration de la cotisation au 1^{er} Janvier 2017.

Pour une indemnisation à 95 % du salaire net, la cotisation passe de 1.04% à 1.15% en cas d'arrêt de maladie des agents de la Collectivité ayant adhéré au contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer ledit avenant.

ASSOCIATION MÉMOIRE ET PATRIMOINE: DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association Mémoire et Patrimoine sollicite l'obtention d'une subvention exceptionnelle. Suite à la publication de deux livrets sur Saint-Épain, l'association demande une aide financière pour amortir les frais et pour combler le besoin en trésorerie.

L'ensemble du Conseil souhaite que cette demande soit motivée par écrit et rediscutée lors d'une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire faire part à ses collègues d'un courrier de la FCPE daté du 03 octobre. Il mentionne les problèmes de discipline au restaurant scolaire. L'association propose de développer un système de communication entre parents et enfants.

Monsieur le Maire propose d'en discuter en commission avant de se décider.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la route de Chinon sera barrée entre le 19 octobre et le 16 décembre 2016 du fait des travaux de renforcement du réseau d'eau potable.
- Il informe le conseil de travaux prévus sur le viaduc de Courtineau pour la sécurité des personnes travaillant sur le viaduc. Le passage vers la zone de travaux se fera par Vaugourdon.
- Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil aux cérémonies et repas du 11 novembre 2016.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil se tiendra le 17 novembre 2016 à 19h00. Les points abordés seront le choix de l'entreprise concernant l'affermage de l'assainissement, et la gendarmerie de sainte Maure de Touraine fera une intervention sur les voisins vigilants.
- La commission communication se retrouvera le 02 novembre 2016 à 20h00.
- Les travaux de la RD 101 ne sont pas terminés et plusieurs personnes ont rapportées que les bordures étaient dangereuses. Il faut recontacter le STA pour les prévenir de ce problème.
- Camille Echerseau demande quand seront prévus les travaux des sanitaires de l'école maternelle? Florence BOULLIER explique qu'elle va relancer l'architecte pour qu'il recontacte les entreprises.
- Camille Echerseau explique à l'assemblée qu'elle a été bloquée à deux occasions lors de travaux de voirie (opérations d'enrobé). Elle demande s'il est possible de relayer l'information de ce type de travaux sur le site de la commune.
- Camille Echerseau informe que le prochain concours de peinture pourrait se tenir dans le parc du château de Montgoger.
- Camille Echerseau annonce le départ de l'un de ses jumeaux de l'école public vers l'école privée afin de les séparer.
- La question de la bouche d'incendie de la Fèverie est soulevée. Monsieur le Maire indique à ce sujet que le problème doit être réglé par la société SAUR.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 23h30.

Pour Affichage

Le Maire, Serge Leconte